

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

**ARRETE DU MAIRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**RETRAIT DES DELEGATIONS**  
**A MADAME SOPHIE HIESSE**

*5.4 Délégation de Fonctions*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles **L.2122-19, R.2122-8, R.2122-10,**

Vu l'arrêté de délégation des fonctions d'Officier de l'État Civil n°**AG-2022-51** en date du 13 Décembre 2022,

Vu l'arrêté de délégation de signature pour les autorisations de travaux dans les cimetières n°**AG-2022-53** en date du 13 Décembre 2022,

Vu l'arrêté de délégation de signature pour la certification matérielle et conforme des pièces, la légalisation des signatures n°**AG-2022-55** en date du 13 Décembre 2022,

Considérant que Madame **Sophie HIESSE** ne fait plus partie des effectifs de la Commune,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont retirées à Madame Sophie HIESSE à compter de ce jour, les délégations de l'ensemble des fonctions d'Officier de l'État Civil et les délégations de signature données par arrêtés en date du 13 Décembre 2022.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ;
- . Notifié à l'intéressée ;
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- . Transmis au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Dunkerque.
- . Mis en ligne sur le Site Internet de la Ville

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 05 Juin 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 08 JUIN 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 08 JUIN 2023